



Site Natura 2000
« Réseau de coteaux et vallées du bassin de la selle »

Groupe thématique « Cours d'eau et zones humides »
Vendredi 1 octobre 2010 à Conty



Compte-rendu de séance

Participants : (par ordre alphabétique)

Mr BOURGOIS Gérard	Mairie de Frémontiers
Mme CHELLE-POIRET Sabine	Mairie d'Equennes-Eramecourt
Mr CHEVALIER Guillaume	Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie
Mr GODARD Michel	Mairie de Bergicourt
Mr LACHEREZ Guy	Communauté de Communes de Conty
Mr MAILLIER Sébastien	Picardie Nature
Mme MERLIN Audrey	Conseil Général de la Somme
Mr PIA Franck	Chambre d'Agriculture de l'Oise
Mme SAVREUX Laurence	ADASEA de l'Oise
Mme VERBEKE Muguette	Mairie de Choqueuse-les-Bénards
Mme VERNET Maryline	Fédération de pêche de la Somme
Mr MOPTY Olivier	Directeur du Syndicat Mixte AMEVA
Mr BEAUCOURT Romain	Chargé de mission Natura 2000 au sein du Syndicat Mixte AMEVA

Personnes excusées

Mme BADSI Maria	DDT de l'Oise
Mr BOULOGNE Michel	Conseil Général de la Somme
Mr BOURGOIS Philippe	Mairie de Velennes
Mr MERY Jérôme	Fédération de chasse de l'Oise
Mr NEDELEC Alain	CROSP (UFOLEP)
Mr RENAUD C	Fédération de pêche de l'Oise
Mr TRIBOUT Eric	Mairie de Catheux

Ordre du jour de la réunion

- Présentation des groupes de travail au sein de la démarche Natura 2000
- Caractérisation des milieux, des habitats et des espèces concernés par le groupe de travail « Cours d'eau et milieux humides »
- Qualité et gestion des cours d'eau du site
- Présentation et description des activités humaines concernées
- Définition et priorisation des enjeux et objectifs socio-économiques
- Présentation des données provisoires du diagnostic écologique

Préambule

Mr Lacherez ouvre la séance en présentant le but des différentes réunions thématiques et précise l'importance de ces réunions dans la démarche de concertation et d'élaboration du document d'objectif du site.

Mr Beaucourt poursuit ensuite par la présentation des données écologique et socio-économique :

Présentation des données écologique et socio-économique propres au groupe de travail « Cours d'eau et zones humides »

Mr Beaucourt présente tout d'abord le rôle des groupes de travail au sein de la Démarche Natura 2000 puis les caractéristiques des milieux, habitats et espèces concernés par ce groupe.

Il présente ensuite les caractéristiques des activités concernées par ce groupe thématique, à savoir : la pêche, l'aquaculture, l'agriculture, l'extraction de granulats ainsi que les randonnées et les sports motorisés.

L'ensemble de ces informations sont disponibles dans le document de travail et le Powerpoint de la réunion, documents téléchargeables sur le site de l'AMEVA, rubrique « Actualités » → « Natura 2000 » :

<http://www.ameva.org/actualites/view.php?id=38>

Remarques et compléments d'informations

Gestion hydraulique

- Mr Pia signale qu'il existe aujourd'hui un classement des cours d'eau conduisant à l'obligation de suppression de barrages hydrauliques. Il a pour but de limiter l'impact des barrages sur les cours d'eau. Cela constitue un outil réglementaire permettant de résoudre à terme la problématique de ces ouvrages au niveau du site Natura 2000. Il précise qu'un subventionnement existe notamment par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le territoire qui le concerne (Seine-Maritime).
- Mr Mopty précise qu'il ne s'agit à l'heure actuelle que d'un classement provisoire (liste définitive pour 2011). Sur le site Natura 2000 de la Selle, l'ensemble des linéaires de cours d'eau (tête de bassin) seraient concernés et classés sur la liste 2 (obligation dans un délai de 5 ans pour l'ensemble des propriétaires d'ouvrages d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs). Il précise que dans cet intervalle, des aides financières seront effectivement possibles pour répondre à cette nécessité.

Maintien des prairies

- Mr Pia explique que le maintien des prairies s'avère problématique par la crise qui touche actuellement l'élevage. Obliger les agriculteurs à mettre en place des zones de prairies au niveau des anciennes zones de gels dans ce contexte s'avère complexe bien que la conditionnalité des aides de la PAC aille dans ce sens.
- Mme Savreux précise que sur ce secteur, ces zones de prairies sont difficilement accessibles aux engins agricoles et donc que la valorisation par de l'élevage s'avère la seule solution. Elle indique de plus que plusieurs exploitants sont en fin de carrière et qu'il n'y a pas obligatoirement de repreneur qui soit intéressé par de l'élevage et donc par les prairies présentes. Ceci peut constituer un problème à terme pour l'entretien de ces zones. Plusieurs parcelles de prairies sont ainsi en cours d'embroussaillage au niveau du fond de vallée de Frémontiers par une perte d'activité de l'exploitant qui ne réalise plus d'élevage.

Contrats Agro-environnementaux

- Mr Mopty s'interroge sur la signature de contrats agro-environnementaux sur le périmètre du site.
- Mme Savreux indique que des CAD (Contrat d'Agriculture Durable) ont été signés auparavant pour une période de 5 ans (se termine en 2012) mais qu'actuellement il n'existe pas d'opérateur MAE pouvant permettre la signature de Mesures Agro-environnementales territorialisées sur le secteur concerné. Elle précise qu'il existe une demande réelle de la part des agriculteurs du site à la mise en place de ce type de mesures.
- Mr Mopty signale qu'il sera donc important de faire ressortir la nécessité de mise en place d'un opérateur MAE dans le document d'objectifs.
- Mme Merlin informe que le Conseil Général est actuellement opérateur MAE pour la vallée de la Somme. Elle précise qu'une extension de leur périmètre d'action pourrait être envisagée sur la vallée de la Selle si une demande est mise en évidence dans le cadre de l'élaboration du DOCOB de ce site.
- Mr Mopty s'interroge ensuite sur les mesures potentiellement applicables concernant le maintien des prairies.
- Mme Savreux et Mr Pia spécifient que le retournement des prairies (définies comme permanentes) n'est plus possible depuis le 15 mai 2010 dans le cadre de la PAC et que les MAE pouvant être mis en place correspondent donc à des mesures de gestion et non de maintien de ces milieux. Ces mesures de gestion seront cependant applicables sur le territoire si un opérateur MAE est défini.

Définition et priorisation des enjeux socio-économiques

L'ensemble des personnes présentes ont ensuite défini les enjeux et objectifs socio-économiques découlant de ce diagnostic mais également de leur connaissance du territoire :

Enjeu : Préservation de la ressource en eau

Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• Limiter les problématiques de ruissellement (coulées de boues, ruissellement urbain,...) et les apports de matières en suspension• Limiter les étiages potentiels sur les têtes de bassin• Gérer l'alimentation et les rejets des plans d'eau pour limiter la dégradation de la qualité du cours d'eau (température, espèces piscicoles...)
--------------------	---

Enjeu : Maintien des milieux humides sur le territoire

Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir un entretien des milieux prairiaux du fond de vallée par la valorisation du pâturage• Développer des techniques alternatives d'entretien des prairies (mécaniques, d'élevage...)• Limiter la dégradation des cours d'eau par les engins motorisés (formation de passages à gué...)
--------------------	--

Enjeu : Maintien et développement des réseaux écologiques entre les milieux

Objectif :	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir les bandes tampons présentes en bordures de cours d'eau et favoriser leur développement
-------------------	---

Enjeu : Promotion et adaptation des activités contribuant à la conservation et la valorisation du milieu

Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• Inciter à la mise en place d'un opérateur MAEt sur le territoire et favoriser la mise en place de MAEt (restauration de zones de gel, mesures de gestion extensive des prairies...)• Maintenir/développer une gestion extensive de ces milieux dans le cadre des pratiques agricoles (traitements phytosanitaires et enrichissement en engrais limités, ...)• Raisonner la gestion des berges au niveau des zones de pêche afin de favoriser les habitats et espèces de bordures de plans et cours d'eau• Raisonner les prélèvements en eau de la pisciculture (périodes d'ouverture...) afin d'en réduire l'impact sur les populations piscicoles.• Favoriser les aménagements halieutiques afin de restaurer les populations de poissons naturelles et de limiter le rempoissonnement
--------------------	---

Remarque :

Suite à la demande des participants, l'activité populiculture sera également intégrée à ce groupe thématique, le point de vue des acteurs présents étant visiblement différents de ceux du groupe de travail « boisements ». Il semble ainsi que le choix des essences à implanter dans le cadre d'une plantation de fond de vallée soit primordial pour ceux-ci et correspondent à une réelle demande des acteurs de ce territoire.

Présentation des données provisoires du diagnostic écologique

Mr Beaucourt finalise la réunion en présentant quelques données provisoires du diagnostic écologique concernant les milieux « cours d'eau et zones humides ».

Habitats identifiés :

Les **habitats de cours d'eau** sont essentiellement représentés par des cressonnières sur l'ensemble du site, ainsi que par des herbiers flottants à Callitriches sur les portions de cours d'eau calme. Des habitats à Renoncles flottantes sont essentiellement observés entre Frémontiers et Famechon. Enfin, des roselières à Baldingère ont été identifiées sur l'amont des Evoissons et des petits Evoissons.

Les **habitats de plans d'eau** sont essentiellement représentés par des herbiers à Elodée du Canada sur la plupart des plans d'eau du site, mais également par des herbiers à Potamot perfolié et Renoncule en crosse au niveau des étangs de Frémontiers. Enfin, un plan d'eau au niveau de Frémontiers présente des herbiers d'eaux douces temporaires carbonatées à Characées.

Les **habitats de boisements de zones humides** correspondent essentiellement à des boisements alluviaux à Aulne glutineux, à des frênaies à Adoxe moschatelline ou encore à des peupleraies plantées sur mégaphorbiaies ou prairies humides.

Dégradations : Les principales dégradations de ces habitats concernent certains plans d'eau dépourvus de végétation au niveau de Frémontiers. Les boisements alluviaux sont dégradés par la présence de nombreuses activités humaines en fond de vallée conduisant à l'entretien drastique des abords des plans d'eau.

Espèces animales identifiées :

Deux espèces de poissons de la directive « habitats, faune, flore » sont bien représentés sur le site : le Chabot (*Cottus Gobio*) et la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*). Un mollusque, le Vertigo de Desmoulin est également recensé en faible quantité.

Dégradations : pour les espèces piscicoles, les principaux éléments perturbants sont les aménagements hydrauliques, le concrétionnement calcaire des substrats ou encore la réduction du débit des cours d'eau.

Concernant le Vertigo de Desmoulins, le drainage des zones humides et la gestion inadaptée des berges des étangs sont les dégradations principalement identifiées.

Conclusion

Mr Beaucourt présente ensuite le déroulé de la prochaine réunion, à savoir :

- Le croisement des enjeux des diagnostics écologique et socio-économique
- La présentation d'actions de valorisation du milieu « Cours d'eau et zones humides » effectives sur le site Natura 2000 (intervention de l'Association Syndicale de la Selle)
- La présentation et la validation des mesures de gestion permettant de répondre aux enjeux écologique et socio-économique.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr Lacherez clôt la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes.